

Procès-verbal séance conseil administration CIAS du 25 novembre 2021



Le 25 novembre 2021, à 17 h 30,

Le conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale légalement convoqué en date du 18 novembre 2021, pour la séance du 25 novembre, s'est réuni dans le lieu ordinaire de la séance, sous la présidence de LEDUC Annie,

Présidente,

Présents : LEDUC Annie – KALIAKOUDAS Evelyne – DEMONNAZ Aïcha – SOLLIER Myriam – REY Viviane – DALIA Dominique – DOCHE Yvette – DUCHOSAL Jean-Luc – FRESNO Martine – JACQMIN Janig – MONGELLAZ Heidi – PEPIN Claude

Pouvoirs : ABONDANCE-POURCEL Jocelyne donne pouvoir à LEDUC Annie – BLANC-TAILLEUR Fabienne donne pouvoir à KALIAKOUDAS Evelyne

Absents et excusés : ABONDANCE-POURCEL Jocelyne – BLANC-TAILLEUR Fabienne – GUILLOT-HEDOUX Fabienne – DUPENDANT Renée – GIRARD Tiffany

Secrétaire : El Hadji Baba GUEYE, directeur général des services,

Autre(s) participant(s) : Emelyne MERY, secrétaire des assemblées délibérantes.

La présidente ouvre la séance à 17 h 30 en saluant bien cordialement les membres du conseil d'administration.

La présidente procède à l'appel des administrateurs, constate le quorum, vérifie la liste d'émargements, les présents, les excusés, les procurations et les délibérations remises sur table, et procède à la lecture de l'ordre du jour.

Suite au décès du Maire de La Léchère, Monsieur Jean-François ROCHAIX, une minute de silence est demandée par la présidente.

Le conseil d'administration l'approuve à l'unanimité. Il est arrêté comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2021
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 novembre
3. CIAS – Remplacement d'un membre élu – Modification
4. CIAS – Adhésion au contrat groupe pour la couverture des risques statutaires – Convention
5. RNF – Avenant n°1 – CPOM 2017-2022 Résidence Autonomie – Signature – Autorisation
6. PH – RNF – Convention de partenariat avec la CCCT – Autorisation – Signature
7. CIAS – Acceptation définitive don par le CIAS et affectation – Acceptation
8. Décisions prises en vertu des délégations de pouvoir de la Présidente :
 - Ressources et moyens – Surveillance et entretien du groupe électrogène de l'EHPAD L'arbé – Décision 21.10.02 du 25 octobre 2021
 - Ressources et moyens – Convention de collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) – Décision 21.10.03 du 25 octobre 2021
 - Ressources et moyens – Contrat de prestation d'analyse bactériologique d'eau chaude (Légionnelle) et analyse d'eau potabilité – Décision 21.11.01 du 4 novembre 2021
9. Questions diverses



1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2021

Approuvé à l'unanimité

~~~~~

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 novembre

Approuvé à l'unanimité

~~~~~

3. CIAS – Remplacement d'un membre élu – Modification

Annie LEDUC, présidente – Le comité Syndical du SIERSS lors de sa séance du 24 novembre 2021 a procédé à l'élection de Farrida KISMOUNE pour siéger au Conseil d'administration du CIAS en remplacement de Madame GIRARD Tiffany.

Il convient donc de procéder à la modification de la composition du Conseil d'Administration du CIAS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir délibéré,

DECIDE

- **De procéder** à la modification de la composition du Conseil d'Administration du CIAS de la manière suivante :
 - Farrida KISMOUNE remplace Tiffany GIRARD,
- **De procéder** à l'actualisation de la liste des membres du Conseil d'Administration du CIAS de la manière suivante :

Membre de droit : Annie LEDUC, présidente du CIAS

Membres élus :

- KALIAKOUDAS Evelyne, commune de Grand-Aigueblanche,
- DEMONNAZ Aïcha, commune de Moûtiers,
- ABONDANCE-POURCEL Jocelyne, commune de Notre Dame du Pré,
- SOLLIER Myriam, commune de Les Belleville,
- KISMOUNE Farrida, commune de SAINT MARCEL,
- GUILLOT HEDOUX Fabienne, commune de la LECHERE
- BLANC-TAILLEUR Fabienne, commune de SALINS FONTAINE
- REY Viviane, commune de Les AVANCHERS

Membres nommés :

- Mme Dominique DALIA en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l’insertion et de la lutte contre les exclusions – Croix Rouge Française – Moûtiers,
- Mme Yvette DOCHE en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l’insertion et de la lutte contre les exclusions – Secours Catholique – délégation de Savoie,
- M Jean Luc DUCHOSAL au titre des personnes participant à des actions de prévention, d’animation et de développement social du canton de Moûtiers, membre de l’association des bénévoles du transport accompagné du canton de Moûtiers.
- Mme Renée DUPENDANT en qualité de représentante des associations de personnes âgées et retraités du département – union territoriale des retraités de la confédération française démocratique du travail de Savoie,
- Mme Martine FRESNO en qualité de représentant des associations de personnes handicapées du département, membre de l’association des Paralysés de France – délégation de Savoie,
- Mme Janig JAQMIN en qualité de représentante des associations familiales, sur proposition de l’union départementale des associations familiales,
- Mme Claude PEPIN au titre des personnes participant à des actions de prévention, d’animation et de développement social du canton de Moûtiers, directrice de l’institut de formation des aides-soignants de Moûtiers,
- Mme Heidi MONGELLAZ au titre des personnes ayant participé à des actions de prévention, d’animation et de développement social du canton de Moûtiers.

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de membres présents	12
Nombre de votants	14
VOTE POUR	14
VOTE CONTRE	0
ABSTENTION	0



4. CIAS – Adhésion au contrat groupe pour la couverture des risques statutaires – Convention

Annie LEDUC, Présidente – Dans le cadre de la mise en place d’un nouveau contrat d’assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Savoie pour la période 2022-2025, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a lancé une consultation sous la forme d’une procédure avec négociation,

Le CIAS du canton de Moûtiers a, par délibération du 27 janvier 2021, donné mandat au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie pour la négociation d’un contrat d’assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l’application des textes régissant le statut

Procès-verbal séance conseil administration CIAS du 25 novembre 2021

de ses agents, conformément à l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et au décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

Par lettre du 22 juillet 2021, le Centre de gestion a informé le CIAS du canton de Moûtiers de l'attribution du marché au groupement SOFAXIS/CNP et des conditions du contrat.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la Savoie et attribué au groupement SOFAXIS / CNP, selon les caractéristiques suivantes :
 - Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2022)
 - Régime du contrat : capitalisation
 - Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de quatre mois.
- **Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés**
 - o Risques garantis et conditions :
 - Décès : **0,15%** ;
 - Accident de service et maladie contractée au service, frais médicaux : **6,07% avec une franchise de 30 jours** ;
 - Longue maladie, maladie longue durée : **2,20% sans franchise** ;
 - Maternité (y compris les congés pathologiques), adoption, paternité et accueil de l'enfant : **0.30% sans franchise** ;
 - Maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire : **1,87% avec une franchise de 30 jours**.
 - Total : **10,59%**

Les taux ci-dessus incluent le capital décès versé aux ayants droit à hauteur d'environ 13 800 € par agent, ce qui correspond aux dispositions qui seront en principe en vigueur au 1^{er} janvier 2022 en l'état actuel des textes. Dans l'hypothèse où un décret viendrait pérenniser les dispositions transitoires instituées par le décret n° 2021-176 du 17 février 2021 portant modification temporaire des modalités de calcul du capital décès, il conviendrait d'ajouter 0,15% à chacun des taux précités pour couvrir la nouvelle garantie décès, sans nouvelle délibération, le Cdg73 ayant fait chiffrer les deux hypothèses dans le marché initial.

- **AUTORISE** Madame la Présidente ou sa représentante à signer tous actes nécessaires à cet effet,
- **APPROUVE** la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires à passer avec le Centre de gestion de la Savoie,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou sa représentante à signer la convention précitée avec le centre de gestion de la Savoie.

Procès-verbal séance conseil administration CIAS du 25 novembre 2021

Il s'agit de l'intervention d'un professeur d'art qui interviendra du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022 (32 séances d'une heure),

Les séances se dérouleront dans la salle d'animation de la résidence Notre Foyer mis à la disposition de l'école des arts à cet effet. Le coût de l'intervention est fixé à 45 € par heure.

Après avoir délibéré,

DECIDE

- **D'approuver** la convention de partenariat avec la CCCT relative à l'intervention de l'équipe de l'école des arts,
- **D'autoriser** la Présidente ou son représentant à signer ladite convention avec la CCCT pour les périodes suivantes :
 - o 1^{er} septembre 2021 au 30 juin 2022

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de membres présents	12
Nombre de votants	14
VOTE POUR	14
VOTE CONTRE	0
ABSTENTION	0



7. CIAS – Acceptation définitive don par le CIAS et affectation – Acceptation

Annie LEDUC, Présidente – Le CIAS peut bénéficier de don, en contrepartie de quoi le donateur peut bénéficier des déductions fiscales prévues par la loi.

L'acceptation du don relève des attributions de la présidente en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et recettes du CIAS. Il s'agit d'une acceptation à titre conservatoire ;

Le don ne devient en effet effectif qu'après acceptation définitive par le conseil d'administration sous la forme d'une délibération.

Ainsi le LIONS Club, suite à l'EDF TRAIL, a souhaité faire un don à l'EHPAD l'Arbé d'un montant de **1 232 €**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'accepter** le don de **1 232 €** et son affectation afin qu'il soit utilisé pour l'EHPAD. Cette recette sera inscrite sur le budget de l'EHPAD au compte 7588.

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de membres présents	12
Nombre de votants	14
VOTE POUR	14
VOTE CONTRE	0
ABSTENTION	0



8. Décisions prises en vertu des délégations de pouvoir de la Présidente :

- Ressources et moyens – Surveillance et entretien du groupe électrogène de l'EHPAD L'Arbé – Décision 21.10.02 du 25 octobre 2021
- Ressources et moyens – Convention de collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) – Décision 21.10.03 du 25 octobre 2021
- Ressources et moyens – Contrat de prestation d'analyse bactériologique d'eau chaude (légionnelle) et analyse d'eau potabilité – Décision 21.11.01 du 4 novembre 2021



9. Questions diverses

- Pôle hébergement - Dates des fêtes de fin d'année
 - o Le 16 décembre à 15h pour l'EHPAD
 - o Le 21 décembre à 15h00 pour la résidence autonomie
- La vaccination contre la grippe saisonnière commencera le 29 novembre 2021.
- Des chocolats seront offerts aux agents du CIAS pour les fêtes de fin d'année
- Remerciements à la Croix-Rouge pour le don en fournitures de masques et gel hydro alcoolique.
 - o La Croix Rouge offrira une eau de Cologne et un gel hydrologique aux personnes âgées de l'EHPAD et de la résidence Notre Foyer.
- 3^{ème} dose obligatoire : les personnes âgées sont déjà vaccinées. Il faut informer les agents notamment de l'EHPAD et de la résidence. Une réunion de cadres aura lieu le 2 décembre pour en échanger.
- Recrutements : deux nouveaux agents arrivent au pôle domicile à temps plein et une personne à la retraite en temps partiel.

La situation est toujours fragile malgré les recrutements en cours. Les agents sont volontaires, la cadre du pôle n'hésite pas à aller sur le terrain pour combler les manques. On laisse de côté le ménage pour assurer au mieux les soins à la personne.

La séance est levée à 18h30

Adopté le 17 décembre 2021

Annie LEDUC
Présidente du CIAS



